

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

AXA SELECTION STARS (ISIN : FR0010188334)

Cet OPCVM est géré par AXA IM Select France

Nom de l'initiateur | AXA IM Select France

Site internet | <https://select.axa-im.fr>

Devise du produit | Euro.

Contact | select.france.serviceclients@axa-im.com pour de plus amples informations.

Autorité compétente | L'Autorité des marchés financiers, France est chargée du contrôle d'AXA IM Select France (société appartenant au groupe AXA) en ce qui concerne ce document d'informations clés. AXA IM Select France

Avertissement

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type | AXA SELECTION STARS (ici, "le FCP") est un Fonds Commun de Placement de droit français. Le FCP n'ayant pas la personnalité morale, il n'est pas assujéti à l'impôt sur les sociétés. Chaque porteur est imposé comme s'il était directement propriétaire d'une quotité de l'actif, en fonction du régime fiscal qui lui est applicable.

Durée | Le FCP a été créé le 06/07/2005 et sa durée d'existence prévue est de 99 ans.

Objectifs | L'objectif du FCP est la recherche de croissance à long terme du capital mesurée en Euro en investissant essentiellement sur les marchés actions internationales via des OPC.

Le FCP fait l'objet d'une gestion active afin de capturer les opportunités sur le marché mondial des actions. Les décisions d'investissement se fondent sur une combinaison d'analyses spécifiques macroéconomique, sectorielle et d'entreprise. Le processus de sélection des investissements se fait à 2 niveaux :

- Par la sélection des OPC, et
- Par l'analyse rigoureuse du modèle économique des sociétés, de la qualité de gestion, des perspectives de croissance et du profil général de rendement-risque. Le FCP est en permanence exposé via des OPC et/ou en direct à hauteur de 60% minimum de son actif dans des actions internationales.

Le FCP peut investir dans la limite de 110% de son actif net en OPC.

Dans la limite de 200% de l'actif net du FCP, la stratégie d'investissement peut être réalisée par des investissements en direct ou via des dérivés. Le FCP peut utiliser des dérivés également pour se couvrir.

Indicateur de référence | Néant

Affectation des revenus | Capitalisation

Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats | Les demandes de souscription et de rachat doivent parvenir auprès du dépositaire, chaque jour ouvré avant 9h00 (heure de Paris) et sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative. La société de gestion peut appliquer un mécanisme de plafonnement des rachats (Gates) dont les modalités sont précisées dans le prospectus et le règlement de l'OPC.

Fréquence de valorisation | Quotidienne

Investisseurs de détail visés | Ce FCP est adapté à tous les souscripteurs (plus particulièrement destiné à servir de support aux contrats d'assurance libellés en unités de compte, des sociétés d'assurance du groupe AXA) qui peuvent supporter un risque de perte des investissements allant jusqu'à la perte du montant investi. Ce FCP s'adresse à des investisseurs ayant une connaissance des marchés financiers. Ceux qui n'ont pas de connaissance ou d'expérience de base peuvent obtenir des conseils financiers indépendants avant d'investir dans le fonds. Les investisseurs potentiels devraient être en mesure de détenir cet investissement pendant au moins 8 ans et devraient s'assurer qu'ils acceptent le niveau de risque indiqué par la mesure SRI fournie.

Assurance | Non applicable.

Date d'échéance | Ce produit n'a pas de date d'échéance.

Dépositaire | BNP Paribas S.A., adresse postale Grands Moulins de Pantin 9, rue du Débarcadère - 93500 Pantin

Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques et notamment où trouver le tout dernier prix des parts sont disponibles sur notre site internet <https://select.axa-im.fr> ou sur simple demande écrite, gratuitement, en français à : AXA IM Select France - Tour Majunga - 6 place de la Pyramide - 92908 Paris la Défense Cedex.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



Risque le plus faible

Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez les parts pendant 8 années.



Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé le produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés financiers, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance (montants exprimés en Euros) :

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Ce type de scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre août 2021 et septembre 2022, intermédiaire entre septembre 2010 et septembre 2018 et favorable entre novembre 2011 et novembre 2019.

Période de détention recommandée : 8 ans			
Exemple d'Investissement : 10 000 €			
Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 8 ans (Période de détention recommandée)
Minimum	Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, il n'existe aucun rendement minimal garanti si vous sortez avant 8 ans. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	2 490 €	1 590 €
	Rendement annuel moyen	-75.08%	-20.53%
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	7 660 €	8 000 €
	Rendement annuel moyen	-23.40%	-2.75%
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 060 €	15 210 €
	Rendement annuel moyen	0.58%	5.38%
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	13 190 €	17 780 €
	Rendement annuel moyen	31.86%	7.46%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce tableau affiche les montants que vous pourriez obtenir en fonction de différents scénarii et selon les paramètres suivants :

- un investissement de 10 000 € ;
- et des durées de détention de 1 an et de 8 ans, cette dernière étant égale à la période de détention recommandée.

Ces différents scénarios indiquent la façon dont votre investissement pourrait se comporter et vous permettent d'effectuer des comparaisons avec d'autres produits.

Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez l'investissement ou le produit.

Il n'est pas facile de sortir de ce produit. Si vous sortez de l'investissement avant la fin de période de détention recommandée, aucune garantie ne vous est donnée et vous pourriez subir des coûts supplémentaires.

Que se passe-t-il si AXA IM Select France n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

AXA IM Select France est une société de gestion de portefeuille agréée et suivie par l'Autorité des marchés financiers et doit respecter des règles d'organisation et de fonctionnement notamment en matière de fonds propres. Les fonds de l'investisseur et les revenus du FCP sont versés sur un ou plusieurs comptes bancaires ouverts au nom du FCP. Par conséquent, le défaut d'AXA IM Select France n'aurait pas d'impact sur les actifs du FCP. Le FCP ne bénéficie pas d'un système d'indemnisation.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps (montants exprimés en Euros) :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 8 ans (Période de détention recommandée)
Coûts totaux	799 €	5 741 €
Incidence des coûts annuels (*)	7.99%	4.30% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 10.08% avant déduction des coûts et de 5.38% après cette déduction.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	4.50% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	450 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	3.28% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	328 EUR
Coûts de transaction	0.21% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	21 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 EUR

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

La durée de placement recommandée est de 8 ans au minimum en raison de la nature du sous-jacent de cet investissement. Les parts de ce FCP sont des supports de placement à moyen / long terme, elles doivent être acquises dans une optique de diversification de son patrimoine.

Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne.

La détention pour une durée inférieure à la période recommandée est susceptible de pénaliser l'investisseur.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant (1) le produit ou (2) le comportement de la société AXA IM Select France ou (3) d'une personne qui fournit des conseils au sujet de ce produit, ou (4) d'une personne qui vend ce produit en adressant un courrier électronique ou un courrier postal aux personnes suivantes, selon le cas :

- Si votre réclamation concerne le produit lui-même ou le comportement de la société AXA IM Select France : veuillez contacter la société AXA IM Select France, par courriel select.france.serviceclients@axa-im.com ou par courrier, de préférence avec A/R (AXA IM Select France - à l'attention de la direction risques et conformité - AXA IM Select France Tour Majunga - 6 place de la Pyramide - 92908 Paris la Défense Cedex - France). Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la société <https://select.axa-im.fr/>.
- Si votre réclamation concerne une personne qui fournit des conseils sur le produit ou bien qui le propose, veuillez contacter cette personne en direct.

Autres informations pertinentes

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Les informations relatives aux performances passées sont disponibles sur le lien suivant : <https://select.axa-im.fr/non-professionnels/reporting>

Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : 10 ans.

Les informations relatives à la finance durable sont disponibles sur le lien suivant : <https://select.axa-im.fr/globalassets/france/sfdr/la-reglementation-sfdr.pdf>. Conformément aux dispositions de l'article L.621-19 du code monétaire et financier et à la charte de médiation de l'Autorité des marchés financiers, le porteur pourra saisir, gratuitement, le médiateur de l'Autorité des marchés financiers sous réserve que (i) l'actionnaire ait effectivement présenté une demande écrite aux services d'AXA IM Select France et qu'il ne soit pas satisfait de la réponse d'AXA IM Select France et (ii) qu'aucune procédure contentieuse, ni aucune enquête de l'Autorité des marchés financiers, portant sur les mêmes faits ne soit en cours :

Madame/Monsieur le médiateur de l'Autorité des marchés financiers, 17, Place de la Bourse - 75082 Paris cedex 02 - www.amf-france.org.